

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DES MONTAGNES DE L'ARIEGE**

**Séance du 24 Septembre 2025**

**Délibération n° 2025-CS-025**

**Objet**

**Affectation des Résultats 2025 – Budget du Syndicat Mixte de Guzet**

Le 24 septembre 2025, à 16h30, les membres du comité syndical se sont réunis à l'Hôtel du Département, sur la convocation de Madame Christine TEQUI en sa qualité de Présidente.

**Étaient présents MM(Mmes) les délégués :**

<b>Membres du Syndicat</b>	<b>Titulaires</b>		<b>Suppléants</b>		<b>Nombre de voix</b>
Conseil Départemental de l'Ariège	Christine TEQUI	Présent			1
	Muriel FREYCHE	Présente			1
	Jean-Paul FERRE	Présente			1
	Raymond BERDOU	Présent			1
	Jérôme BLASQUEZ	Absent			
Communauté de Communes de la Haute-Ariège	Alain NAUDY	Présent			1
	Jérôme MIQUEL	Présent			1
	Bolhème BOUFAID	Présent			1
	Francis MAGDALOU	Présent			1
	Marc COLLEONI	Présent			1
Communauté de Communes Couserans Pyrénées	Alain SERVAT	Présent			1
	Patrick LAFONT	Présent			1
	Gérard CMBUS	Présent			1
	Patrick TIMBART	Absent			
	Michel PICHAN	Présent			1
Communauté de Communes du Pays d'Olmes	Marc SANCHEZ	Présent			1
	Claude DES	Présent			1
	Frédéric LAFFONT	Absent			
	Jean-Louis ROSSI	Absent			
	Michel SABATIER	Absent			
Commune d'Ax les Thermes	Alain PIBOULEAU	Présent			1
	Sylvie MARTIN	Présente			1
	Marc LOISON	Absent	René ROQUES	Présent	1
	Géraldine GAU	Présente			1
	Marie-Agnès ROSSIGNOL	Présente			1

**Nombre de membres en exercice : 25 – Présents : 20 – Votants : 20**

**REÇU LE :**

**30 SEP. 2025**

**SCCD FOIX**

## Considérants :

Conformément aux articles L5721-4, L5722-1 et L3312-6 du Code Général des Collectivités Territoriales

## Exposé

La gestion 2025 du Syndicat Mixte de Guzet, laisse apparaître un excédent global de clôture de 439 548.47 € avec :

- un excédent de la section d'investissement de : 295 100.62 €,
- un excédent de la section de fonctionnement de : 144 447.85 €.

## CONCLUSION

Il est proposé :

- **D'AFFECTER** ainsi qu'il suit ce résultat conformément aux principes définis par la nomenclature M4 :  
295 100.62 € en recette au compte 001 "Solde d'exécution de la section d'investissement reporté",

144 447.85 € en recette en report à nouveau à l'article 002 "Excédent antérieur de fonctionnement reporté".

Nombre de votants	Vote pour	Vote contre	Abstention
20	20	0	0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Pour extrait certifié conforme,

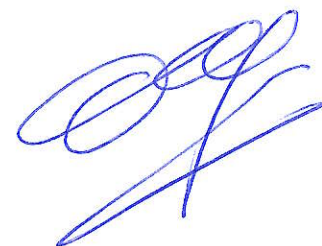
La Présidente

Christine TEQUI

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture, le  
Et publication le

**REÇU LE :**  
**30 SEP. 2025**  
**SGCD FOIX**

REÇU LE 30 SEP 2025  
SGCD FOIX



La présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois.